

*** Information aux médias***

20 décembre 2016

La CCNT de l'hôtellerie-restauration à nouveau déclarée de force obligatoire à partir de 2017

Bâle – Par sa décision en date du 12 décembre, le Conseil fédéral a également déclaré de force obligatoire la Convention collective de travail (CCNT) pour l'hôtellerie-restauration suisse pour la période 2017-2020. La Commission paritaire de surveillance de la CCNT de l'hôtellerie-restauration s'en réjouit. Cela apporte une certaine continuité à l'une des conventions collectives de travail les plus importantes en Suisse, qui s'appuie sur un partenariat social national depuis plus de 40 ans.

La nouvelle CCNT apporte en premier lieu les nouveautés suivantes pour les employeurs et salariés des entreprises de l'hôtellerie-restauration suisse :

- augmentation du salaire minimum de 0,3 % ;
- pratique adaptée de réduction du salaire minimum pendant la période d'introduction ;
- accroissement du soutien financier de la CCNT à la formation et au perfectionnement : outre les collaborateurs bénéficiant déjà de l'aide depuis plusieurs années, une personne par an et par entreprise non impérativement assujettie à la CCNT peut elle aussi avoir accès à l'offre (p. ex. les chefs d'établissement et les membres de leur famille) ;
- le respect de la CCNT est vérifié par des contrôles annoncés; dans certains cas justifiés, les contrôles peuvent désormais également avoir lieu sans annonce préalable ;
- le congé-paternité payé passe de 3 à 5 jours.

Les partenaires sociaux de l'hôtellerie-restauration continuent d'assumer leur responsabilité politique et sociale avec la CCNT 2017. Pour les salariés et entreprises, celle-ci constitue un instrument fiable qui définit clairement les droits et obligations. La nouvelle convention contribue en outre à la compétitivité et au développement de la branche. La formation et le perfectionnement continuent d'être fortement encouragés. La valeur de l'hôtellerie-restauration suisse est en effet inestimable : plus de 200 000 salariés répartis dans près de 27 000 entreprises poursuivent les mêmes objectifs. Ils accueillent leurs hôtes en faisant preuve d'un grand sens du service et de cette hospitalité appréciée dans le monde entier. Tous apportent aussi une contribution non négligeable au développement personnel, à l'atmosphère positive entre collaborateurs dans l'entreprise, et enfin au succès de la Suisse dans son ensemble comme région touristique. Fidèle à la devise « bonne pour tous », les partenaires sociaux espèrent que la valorisation de ce travail se retrouvera également demain à tous les niveaux.

Fin du texte

Service de coordination pour les requêtes des médias :

Sabine Bosshardt

Zenhäusern & Partner AG

Tél.: +41 (0)44 386 40 02

E-mail: bosshardt@zen-com.com

CCNT – La Convention collective de travail pour l'hôtellerie-restauration suisse : bonne pour tous.

Les négociateurs des organisations Hotel & Gastro Union, Unia, Syna, GastroSuisse, hotelleriesuisse et Swiss Catering Association (SCA) entendent communiquer plus vigoureusement les avantages de leur Convention collective de travail (CCNT) commune afin qu'elle soit mieux acceptée. Les organisations veulent ainsi mettre en exergue les opportunités qu'offre la CCNT aux employeurs et aux employés de l'hôtellerie-restauration dans un environnement difficile. Le slogan « CCNT : bonne pour tous » ainsi que la présence médiatique, le matériel d'information pour l'hôtellerie-restauration et d'autres mesures doivent sensibiliser le secteur au fait qu'avec la CCNT, l'hôtellerie-restauration sera plus compétitive, notamment sur le marché du travail. Plus d'informations à l'adresse www.ccnt.ch.